

Conseil Municipal

Séance du mardi 3 juillet 2007 à 20 h 30

Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mardi 3 juillet 2007 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mercredi 20 juin 2007 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Huguette DANIEL (pouvoir à Pierre DRAOULEC)**, **Corinne DEMOUGIN (pouvoir à Marie-Claude LE FLOC'H)**, **Josiane KERLOCH (pouvoir à André QUÉAU)**, **Chantal LE LAY (pouvoir à Jean-François LE BLEIS)**, **Joseph DANIEL (pouvoir à Eric LE DONGE)**, **Philippe PLOUZENEC (pouvoir à Marina LE MARC)**.

Secrétaire de séance: **Marina LE MARC**

1 – Commission des finances, du développement et de l'agriculture

1-1 Régie Camping : augmentation de l'encaisse

Le Conseil Municipal a décidé de porter, à l'unanimité, le montant maximum d'encaisse à 1000€ pour les régies d'encaissement des produits de l'exploitation du camping et du prix des photocopies de documents administratifs.

1-2 Tarif photocopies – rectification

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de revenir au tarif décidé au Conseil Municipal du 14 février 2006, conformes à la circulaire ministérielle sur les plafonds maximums applicables en la matière :

- 0. 18 € la photocopie de document au format A4 en noir,
- 0. 36 € la photocopie de document au format A3 en noir.

Il a également décidé de reconduire le tarif pour les photocopies couleur :

- photocopie de format A4 en couleur : 0. 50 € l'unité,
- photocopie de format A3 en couleur : 1. 00 € l'unité.

1-3 Convention Programme FISAC : autorisation donnée au Maire de signer la Convention

La demande de subvention de la Commune portait sur l'aménagement du centre-bourg et l'accompagnement des actions de dynamisation commerciale projetées par l'Union des commerçants. La Commune a obtenu 138 029 € de subvention pour l'ensemble des opérations retenues au titre du FISAC.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer pour approbation la convention correspondante, avec l'ensemble des partenaires : L'Etat, représenté par le Préfet du Finistère, la CCI de QUIMPER Cornouaille, et l'union des commerçants et artisans de PLONEOUR LANVERN.

1-4 Garantie d'emprunt accordée à l'O.P.A.C. de QUIMPER-CORNOUAILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder la garantie d'emprunt pour deux prêts P.L.A.I. afin de permettre de financer la construction du foyer des jeunes travailleurs à Kéraden. Le montant total des prêts garantis s'élève à 537 345 €

2 – Commission de l'aménagement et de l'urbanisme

2-1 Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret, à la majorité des membres présents ou représentés (21 pour, 6 absentions) a décidé :

- d'arrêter le projet le PLU tel que présenté,
- de lancer l'enquête publique
- d'engager dès à présent les consultations des services, collectivités et administrations associés à cette élaboration du PLU.

2-2 Zonage d'assainissement : étude complémentaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'étude complémentaire de zonage d'assainissement et décidé de sa mise à l'enquête publique.

2-3 Projet d'alignement à Meil Ascoet

Dans le cadre d'un projet d'urbanisation sur le site de l'ancienne usine de traitement du maerl à Meil Ascoet, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir un schéma d'alignement afin d'améliorer les conditions de circulation sur les voies attenantes.

2-4 Modification du lotissement communal de Kéraden

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de redécouper les 2 lots 3 (1040m²) et 5 (882m²) que nous avons validé lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2006 en 3 lots n°3 (720m²), 5 (601m²) et 8 (600m²) afin de faciliter la vente de ces terrains.

2-5 Délégation de signature pour les actes administratifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de désigner Mme Danielle DAGUERRE pour représenter la Commune lors de la signature des actes administratifs d'acquisition ou de cession.

2-6 Production distribution et traitement de l'eau – Rapport annuel 2006

Le rapporteur Daniel HASCOET, a présenté le rapport portant sur le prix et la qualité des services proposés sur le territoire communal pour l'année 2006. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

2-7 Création de zones de regroupement des panneaux publicitaires hors agglomération – composition de la Commission : délibération modificative

La Préfecture du Finistère nous a indiqué que le nombre de membres désignés par le Conseil Municipal lors de notre dernière réunion était trop élevé au regard de la composition de la commission et de ses règles de fonctionnement. Il y a donc lieu de proposer au Préfet une liste réduite de Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein de cette future commission.

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, les élus locaux suivants :

- Jean MORVAN
- Jean François LE BLEIS
- Thierry LE GALL
- Gilbert CESVET.

2-8 Rapports 2006 sur les délégations d' E.D.F et de G.D.F

Le rapporteur Daniel HASCOET, a présenté les comptes rendus de concession d'EDF et GDF pour l'année 2005. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

3 – Commission des affaires scolaires et sociales

3-1 Motion sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la mention suivante, destinée à l'Inspecteur d'Académie du Finistère pour accompagner les actions menées dans les écoles au cours du printemps concernant l'accueil des enfants de 2 ans dans les écoles du Département :

Le Conseil Municipal de Plonéour-Lanvern

- *demande que l'orientation envisagée par l'Inspecteur d'Académie du Finistère de restreindre l'accueil des enfants de 2 ans dans les écoles du département ne soit pas mise en œuvre et qu'une concertation avec les collectivités territoriales soit engagée,*
- *considère que la scolarisation dès 2 ans fait partie intégrante de l'histoire scolaire du département. Celle-ci a des conséquences positives sur la future scolarité des jeunes, et les résultats scolaires ainsi que l'intégration des enfants à l'école. Il rappelle que cette scolarisation dès 2 ans répond à une attente des familles que la Municipalité de Plonéour-Lanvern a toujours accompagné en rénovant et en construisant des locaux scolaires et en engageant les personnels indispensables au bon fonctionnement des classes et à l'accueil des élèves,*
- *souhaite que l'Inspecteur d'Académie accompagne l'attente scolaire des familles ainsi que l'investissement de la Commune par des moyens d'enseignement adaptés aux besoins.*

3-2 Contrat enfance et jeunesse: renouvellement 2007-2010

Le contrat enfance est arrivé à échéance au 31 décembre 2006. Le contrat temps libre co-signé avec la CAF et la Communauté de Communes est également arrivé à échéance.

Un nouveau dispositif a été mis en place par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales : le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Il est proposé sur la période 2007-2010 et remplace les 2 contrats antérieurs.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter le nouveau Contrat Enfance Jeunesse tel que présenté par la CAF du Finistère et d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants.

3-3 Subventions aux associations locales

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes au bénéfice d'organismes oeuvrant dans le domaine social :

- Garderie périscolaire Notre Dame de Bon Secours : 2 200 €,
- Association ASPE (accueil de jour pour personnes désorientées) : 5 160 €,
- AFICEJ (association des Conseils Municipaux de Jeunes) : 55 €.

3-4 Convention d'apprentissage du Breton

Il s'agit d'une action jusqu'à présent intégralement financée par le Conseil Général pour la sensibilisation à la langue et à la culture bretonne dans les écoles élémentaires et maternelles. Le Conseil général souhaite réduire à 50% sous 3 ans sa contribution financière, les Communes devant prendre le relais.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de poursuivre cette démarche pour 5 classes localement (2 en maternelle et 3 en primaire), en lien avec les projets d'école et d'autoriser le Maire à engager les sommes correspondantes et à signer la convention avec le Conseil Général.

4 – Commission de la vie associative et culturelle

4-1 Subventions aux associations locales – 2^{ème} attribution

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- Association les Commerçes de Plonéour-Lanvern :
 - subvention de fonctionnement : 600 €
 - subvention exceptionnelle (actions d'animation) : 5 000 €,
- Association des cavaliers du Trèfle : 1 200 €,
- Association T'es Cap : 1 500 € (sous réserve que l'association obtienne les agréments obligatoires au lancement de ses activités).

5 – Administration générale

5-1 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution

Le Conseil Municipal a pris acte des marchés suivants passés en procédure adaptée :

- Peinture portes et fenêtres sur la chapelle de Languivoa; marché conclu avec l'entreprise Bernard JEGOU de Plonéour-Lanvern pour un montant de 1 794,35 €HT,
- Fourniture et maintenance d'un photocopieur (service Mairie) ; marché conclu avec l'entreprise AJP- XEROX de Quimper pour un montant de 5 145,00 €HT,
- Création d'un mini rond point (route de Tréguennec) ; marché conclu avec l'entreprise LE ROUX SA de Landudec, pour un montant de 23 935,00 €HT,
- Changement de translucides à la halle des sports ; marché conclu avec l'entreprise CELT' ETANCH de Quimper, pour un montant de 14 507,50 €HT,
- Remplacement de deux ballons d'eau chaude au camping municipal ; marché conclu avec l'entreprise BIGOUD ELEC de Plonéour-Lanvern, pour un montant de 6 580,50 €HT,

- Relevé en 2D des façades de la Chapelle Saint-Philibert ; marché conclu avec l'entreprise MOREL MAPPING WORKSHOP de Vannes, pour un montant de 1 000 €HT
- Remplacement des tables et des chaises à la salle polyvalente ; marché conclu :
 - Tables : avec l'entreprise ECOTEL de Quimper, pour un montant de 6 277,50 €HT,
 - Chaises : avec l'entreprise AMS de Quimper, pour un montant de 20 264,00 €HT
- Rénovation et extension du restaurant municipal ; marché conclu :
 - Lot charpente, couverture et bardage métallique : avec l'entreprise MCA de Plonevez du Faou, pour un montant de 42 458,33 €HT,
 - Lot couverture zinc : avec l'entreprise Guy LE LOUARN de Huelgoat, pour un montant de 13 578,50 €HT,
 - Lot Menuiserie aluminium : avec l'entreprise Rognant-Joncour de Douarnenez, pour un montant de 83 771,05 €HT
- Travaux d'aménagement pour l'éclairage public du hameau de Languivoa ; marché conclu avec l'entreprise CITEOS de Quimper, pour un montant de 13 704 €HT
- Modification de l'éclairage de l'église paroissiale ; marché conclu avec l'entreprise Gonidec Mickaël de Plonéour-Lanvern, pour un montant de 17 634,69 €HT
- Réalisation d'une aire de jeux, comportant 6 jeux pour enfants sur le site de la halle Raphalen ; marché conclu avec l'entreprise Jem Concept Sarl de Péaule, pour un montant de 42 229,88 €HT.

5-2 Personnel communal - Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de :

- modifier le tableau des effectifs en prenant acte du 2^{ème} volet de la réforme de la catégorie C engagée depuis novembre 2005 (refonte des cadres d'emploi au 1^{er} janvier 2007 ; reclassement d'un agent des services techniques après avis de la Commission Administrative Paritaire départementale) ;
- de supprimer, au vu de l'accord du Comité technique paritaire départemental, un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe TNC 32h/s (CTP du 22 mars 2007) et un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe TNC 14h30/s (CTP du 26 septembre 2006) ;
- de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour permettre l'avancement de grade de deux agents actuellement employés au service « école maternelle » et « entretien des locaux »
- de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à 12h/hebdo, à compter du 1^{er} septembre 2007 pour pérenniser l'emploi d'un agent du service entretien des locaux.
- de retenir, au vue de l'avis du C.T.P., un ratio promu / promouvable de 100 %

5-3 Convention cadre avec le CDG 29

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter la convention cadre proposée par le Centre de Gestion du Finistère concernant des prestations facultatives aux collectivités territoriales affiliées (conseil en organisation, en recrutement ; service mission temporaire ; paye ; contrat groupe d'assurance statutaire) et à autoriser le Maire à signer les documents correspondants.

5-4 Délégation donnée au Maire – Compte rendu

Dans le cadre des délégations données au Maire lors de notre réunion du 8 février 2005 en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a pris acte que le Maire a agi au nom de la Commune dans les affaires suivantes :

- Legs CANEVET : La Commune a bénéficié d'un legs de la part d'une habitante, Mme CANEVET Odette de Kernalec. Le Maire l'a accepté au nom de la Collectivité pour un montant de 80 000€ d'ailleurs inscrit au budget primitif de la Commune adopté lors de notre dernière réunion.
- Convention de formation intercommunale avec le CNFPT : Il s'agit d'un programme de formation des agents des Communes et Communautés de Communes du Haut Pays Bigouden et du pays Bigouden Sud élaboré pour mutualiser les moyens de nos collectivités afin de permettre d'organiser localement des formations adaptées à nos besoins réels en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
- Convention avec GDF : Il s'agit de la mise à disposition d'un terrain de 6m² à Kerganet, sur le terrain communal aménagé de façon paysagère près du rond point, pour l'installation d'un poste de détente gaz destiné à desservir différentes Communes du Pays Bigouden Sud.
- Contentieux :
 - Mr Andro c/ Commune : Mr ANDRO, père, a sollicité l'enlèvement d'une épave appartenant à son fils. Mr ANDRO, fils, conteste cet enlèvement et sollicite du Tribunal de Grande Instance de Quimper la condamnation de la Commune de Plonéour-Lanvern.
 - Le Page c/ Commune : 2 instances sont toujours en cours auprès de la cour administrative d'appel de Nantes d'une part, et auprès du tribunal administratif de Rennes d'autre part.

5-5 Elaboration de la liste des jurés pour 2008

Comme chaque année, il a été procédé en fin de séance au tirage au sort, à partir des listes électorales de PLONEOUR-LANVERN et de TREMEOC, dans la perspective de la constitution de la liste des jurés pour 2008.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en
Mairie le 5 juillet 2007

Le Maire,

Michel CANEVET